



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 25860

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur le mémorial sur l'oeuvre de la France en outre-mer. Il souhaite connaître l'état d'avancement du dossier et savoir si un site a été définitivement retenu pour la construction de cet édifice.

Texte de la réponse

Depuis 1985 des crédits sont inscrits au budget de l'État en vue de la réalisation d'un mémorial de la France d'outre-mer. Ce projet a connu de nombreuses vicissitudes, pour ce qui concerne sa localisation. En dernier lieu, le précédent gouvernement avait envisagé la création d'un Institut de la France d'outre-mer et de la francophonie dans le cadre du projet Euro-Méditerranée à Marseille, qui n'a pu avoir de concrétisation. C'est dans ce contexte que le maire de Marseille, répondant aux vœux des associations, a engagé la réalisation d'un mémorial municipal sur le site du parc Chanot. Ce site a été le lieu des expositions coloniales de 1906 et 1922 et a abrité le Musée colonial de Marseille jusqu'en 1962. Afin de répondre aux attentes des associations nationales de rapatriés, l'État vient de décider de s'associer à cette initiative en participant aux dépenses d'investissement à hauteur de 5 millions d'euros. Le mémorial, dont les surfaces ont été revues à la hausse, devient ainsi un établissement à vocation nationale chargé de préserver et de valoriser l'oeuvre de la France outre-mer dans toutes ses dimensions. Les rapatriés ont été consultés, notamment par l'intermédiaire du haut conseil des rapatriés, et vont être étroitement associés au développement de ce haut lieu du souvenir.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25860

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7568

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8635